



COMMUNIQUE DE PRESSE DE VIOHALCO SA

Bruxelles, 29 juillet 2015

Les informations reprises ci-dessous constituent une information réglementée telle que définie par la loi belge du 2 août 2002 et l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 sur les obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

NOTIFICATION PUBLIQUE

ADMISSION À LA NÉGOCIATION DE NOUVELLES ACTIONS ISSUES DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE VIOHALCO S.A. SUITE À LA FUSION TRANSFRONTALIÈRE PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SIDENOR HOLDINGS S.A. PAR VIOHALCO S.A.

La société belge Viohalco S.A. (ci-après « Viohalco »), faisant l'objet d'une cotation primaire à la bourse Euronext Bruxelles et d'une cotation secondaire à la bourse d'Athènes, a annoncé publiquement que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 10 juillet 2015 a décidé, entre autres, de procéder à une augmentation du capital social de Viohalco pour un montant de 12 669 660,51 euros, suite à la fusion transfrontalière par absorption avec la société grecque Sidenor Holdings S.A. (ci-après « Sidenor »), conformément aux dispositions de l'article 772/1 et suivants du Code des sociétés belge et de la loi grecque n° 3777/2009, en application de la directive 2005/56/CE du 26 octobre 2005 du Parlement européen et du Conseil sur les fusions transfrontalières entre sociétés à responsabilité limitée.

À la suite de la fusion transfrontalière par absorption de Sidenor par Viohalco, conclue le 22 juillet 2015, conformément à l'acte notarié daté du 22 juillet 2015, dressé par Maître Sophie Maquet, en sa qualité de notaire publique domiciliée à Bruxelles, Belgique, et de l'augmentation de capital de Viohalco, le capital social de Viohalco s'élève désormais à 117 665 854,70 euros, divisé en 233 164 646 actions sans valeur nominale.

Le 29 juillet 2015, la bourse d'Athènes a approuvé l'admission secondaire à la négociation des 13 553 338 nouvelles actions de Viohalco émises suite à

l'augmentation de capital découlant de la fusion transfrontalière. Par ailleurs, en date du 29 juillet 2015, la bourse Euronext - Bruxelles a également approuvé l'admission primaire à la négociation des 13 553 338 nouvelles actions susmentionnées de Viohalco.

Le 30 juillet 2015, la négociation des 13 553 338 nouvelles actions de Viohalco, issues de l'augmentation de capital découlant de la fusion transfrontalière de Sidenor avec Viohalco, sera ouverte simultanément sur les bourses de Bruxelles et Athènes.

Si la suspension des transactions boursières à la bourse d'Athènes, due à la fermeture des banques, est prolongée au-delà du 30 juillet 2015, l'ouverture à la négociation des 13 553 338 nouvelles actions de Viohalco sur la bourse d'Athènes sera reportée au premier jour de réouverture de la bourse d'Athènes.

Par ailleurs, les actionnaires de la société cotée Sidenor inscrits aux registres du Système d'inscription des titres dématérialisés (Dematerialised Securities System - D.S.S.) à la date du 24 juillet 2015 seront les bénéficiaires des nouvelles actions de Viohalco après la fusion transfrontalière.

Les nouvelles actions de Viohalco sont portées au crédit, en fonction du ratio d'échange approuvé, des catégories de titres et comptes des actionnaires au sein du D.S.S..

Le ratio d'échange approuvé pour les actionnaires des sociétés concernées par la fusion est le suivant : chaque actionnaire de Sidenor pourra échanger 2,28000002656172 actions Sidenor contre 1 action Viohalco, sans valeur nominale, tandis que les actionnaires de Viohalco conserveront le même nombre d'actions.

Par ailleurs, concernant la cotation secondaire sur la bourse d'Athènes des 13 553 338 nouvelles actions de Viohalco issues de la fusion transfrontalière par absorption de Sidenor avec Viohalco, Viohalco n'est pas soumise à l'obligation de publier un Prospectus ou tout autre document équivalent, conformément à l'article 4, paragraphe 2(a) de la loi grecque n° 3401/2005, car le nombre de nouvelles actions de Viohalco (13 553 338) représente, sur une période de douze (12) mois, moins de dix pourcent (10 %) du volume d'actions

de la même catégorie d'actions de Viohalco (219 611 308) déjà admis à la négociation sur le marché réglementé Athex (soit 6,171511896 %). De même, la Commission du marché des capitaux grecque (HCMC) a été prévenue que Viohalco n'a pas invoqué ou utilisé, au cours des douze (12) derniers mois, l'exemption d'obligation de publication d'un Prospectus ou tout autre document équivalent, conformément à l'article 4, paragraphe 2(a) de la loi grecque n° 3401/2005. En outre, Viohalco a averti la HCMC que, à la suite de l'admission à la négociation des 13 553 338 nouvelles actions de Viohalco découlant de la fusion transfrontalière par absorption de Sidenor avec Viohalco, Viohalco n'invoquerait pas, au cours des douze (12) prochains mois, l'exemption d'obligation de publication d'un Prospectus ou tout autre document équivalent, conformément à l'article 4, paragraphe 2(a) de la loi grecque n° 3401/2005.

Enfin, il convient de souligner que la publication d'un Prospectus ou tout autre document équivalent n'est pas requise pour la cotation primaire des 13 553 338 nouvelles actions de Viohalco découlant de la fusion transfrontalière par absorption de Sidenor avec Viohalco, sur le marché réglementé Euronext Bruxelles, conformément aux dispositions de l'article 18, paragraphe 2(a) de la loi belge du 16 juin 2006 relative à la cotation de valeurs mobilières et à leur admission à la négociation sur un marché réglementé.

Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, les actionnaires peuvent contacter M. Prodromos Kopsiaftis ou Mme Evelyne Carasso par téléphone au +30 210 68 61 111 pendant les heures et jours ouvrables.

Fait à Bruxelles, Belgique, le 29 juillet 2015.

A propos de Viohalco

Viohalco SA est la société holding de plusieurs entreprises de transformation de métal en Europe, basée en Belgique. Avec des sites de production en Grèce , Bulgarie , Roumanie , Russie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine et au Royaume-Uni, les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de l'aluminium, du cuivre, de câbles, de l'acier et de tubes en acier, générant un chiffre d'affaires annuel de 2,9 milliards d'euros . En outre, Viohalco et ses sociétés possèdent des biens immobiliers importants en Grèce. Certaines de ces propriétés ont été réaménagées en tant que projets de développement immobilier. Pour plus d'informations sur notre société, veuillez consulter notre site internet à l'adresse www.viohalco.com